

Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Réseau Câblé

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Société Comtoise de Vidéo-Communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a, en janvier 1995, repris les contrats d'établissements et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

A) - Analyse de l'activité du service délégué

1 - Construction :

En 2002, **99 prises** ont été construites (contre 595 en 2001, 1 476 en 2000 et 1 000 en 1999), ce qui porte à **39 039** le nombre de prises raccordables, soit 86,7 % des 45 000 prévues à terme.

2 - Abonnés :

a) le nombre d'**utilisateurs d'accès (collectif)** s'élève à **9 056** (contre 14 631 en 2001, soit une diminution de 38,1 %). Ces utilisateurs en bâtiments collectifs comprennent 2 330 clients individuels.

b) Le nombre d'**abonnés** en 2002 s'établit à **6 840** (contre 6 931 en 2001, soit une diminution de 1,5 %). Ils se décomposent en :

- 4 019 abonnés individuels (3 961 en 2001),
- 2 330 abonnés individuels sur bâtiments collectifs (2 424 en 2001),
- 491 abonnés Internet (546 en 2001).

c) Le nombre de **raccordés** en 2002 s'élève à **13 075** (contre 18 592 en 2001, soit une régression de 29,7 %). L'essentiel de cette diminution provient de la forte régression des accès sur les bâtiments collectifs (- 5 481).

d) Le **flux d'abonnés** (entrants - sortants) s'établit à **- 91** pour 2002, ce qui représente une diminution de 1,3 %, le flux ayant toujours été en augmentation jusqu'à 2001.

Le réseau câblé concerne un pourcentage important de foyers collectifs, mais les abonnements individuels, du fait de la régression des accès collectifs, représentent maintenant une part plus conséquente des raccordements (52,3 % contre 37,3 % en 2001).

Le taux de pénétration des abonnés sur le réseau est passé de 16 % en 2001 à 18 % en 2002. Le taux de pénétration des raccordés, par contre, est en forte régression (33 % contre 48 % en 2001).

B) - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le contrat de concession implique une prise en charge directe par le délégataire de l'ensemble des frais liés à l'investissement et à l'exploitation.

La société n'a donné aucune indication en 2002 sur le montant des investissements réalisés sur l'exercice (tête de réseau, réseau proprement dit et pour les raccordements). Le montant global 2001 était de 355,6 K€.

- Comptes du délégataire :1) *Bilan* :

Ces comptes de bilan sont caractéristiques d'une société qui réalise des investissements à long terme. Le capital social est important et s'élève à 9 920,7 K€. Les fonds propres sont positifs à 4 834 K€ malgré les résultats négatifs des quatre derniers exercices (report à nouveau à - 4 237 K€).

Le fonds de roulement est fortement positif (+ 5 937 K€) du fait de l'augmentation importante des emprunts et dettes financières à long terme. En revanche, la trésorerie réelle est négative, mais à un faible niveau (- 40 K€), les disponibilités étant assurées par des crédits court terme.

2) *Exploitation* :

Elle laisse apparaître une légère amélioration du chiffre d'affaires : + 139,3 K€ soit + 5,1 %, lequel s'élève à 2 866 K€ et représente 97,6 % des produits.

Par contre, on note une très forte diminution des charges : - 17,9 %, soit - 914,4 K€.

Cette diminution est le résultat :

- d'une forte diminution de la masse salariale : - 56 K€, soit - 16 %,
- d'une diminution des achats et charges externes : - 846 K€, soit - 23,5 %,
- d'une diminution des dotations aux amortissements : - 37 K€.

Le résultat d'exploitation est fortement négatif : - 1 268 K€ mais s'améliore par rapport à l'exercice précédent. A titre indicatif :

- 2 780 K€ en 2000
- 2 367 K€ en 2001.

Le résultat net s'établit à - 1 015 K€, en raison notamment de charges financières et exceptionnelles importantes (301,5 K€) qui représentent 10,5 % du chiffre d'affaires.

On notera que le déficit provient pour 35 % de son montant de l'amortissement des investissements réalisés, soit 356,4 K€ pour l'exercice 2002.

Après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et après avoir été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce rapport.

«Mme Claire CASENOVE : Lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 2 octobre, vous avez semblé, comme nous tous, assez impressionné par le déficit cumulé de cet organisme. J'ai une petite question : quel est l'avenir de ce réseau et quels sont éventuellement les risques financiers encourus par la Ville ?

M. LE MAIRE : Vous avez raison, je l'ai dit à la Commission des Services Publics Locaux, je suis inquiet, pas pour le devenir du réseau lui-même, mais pour ceux qui sont connectés à l'autre bout. Vous savez que depuis le plan câble, la donne a beaucoup changé avec tous les nouveaux moyens de diffusion de la télévision, avec Internet, avec bientôt le numérique... Donc pour l'instant nous sommes en train de regarder tout cela de près et c'est vrai que les sociétés qui ont investi dans le câble perdent beaucoup d'argent, elles perdent toutes beaucoup d'argent et il y a là, vous avez raison, une véritable inquiétude et j'ai une véritable inquiétude pour ceux qui sont connectés.

Quels sont les enjeux financiers pour la Ville ? Je ne pourrais pas vous le dire aujourd'hui mais j'ai demandé au Directeur Général des Services de faire le point entre autres avec le Service Informatique et avec Emmanuel DUMONT, sur cette situation du câble qui est quand même plutôt préoccupante et qui, à mon sens, va s'aggraver dans les années à venir. Et puis c'est vrai que le service privé du câble n'est pas forcément toujours tip top, on le sait bien, il y a beaucoup de remarques par rapport à cela. C'est une source d'inquiétude que je partage avec vous Madame CASENOVE.

Par rapport au niveau financier, je crois qu'il faut que l'on s'en préoccupe. Il y a déjà quelque temps que j'ai demandé au Directeur Général que l'on vérifie cela, entre autres comment peut-on obliger le câble opérateur à respecter un certain nombre de choses, ce qu'il ne fait d'ailleurs pas forcément aujourd'hui, sachant que derrière nous, nous ne voulons pas non plus «planter» les quelque 7 000 abonnés qui sont connectés et entre autres souvent des personnes dans des immeubles collectifs. Voilà ce que je peux vous dire. On s'en inquiète, on est en train de regarder tout cela mais on vous le redira parce que c'est un souci que nous partageons. On me précise que le contrat était aux risques et périls du câble opérateur, donc a priori on ne risque pas grand chose mais ce n'est pas le risque financier qui m'inquiète, c'est surtout la situation des gens qui sont actuellement connectés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

N'ont pas pris part au vote : M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise PRESSE, M. Franck MONNEUR, Mme Béatrice FALCINELLA (mandat de M. Abdel GHEZALI), M. Pascal BONNET (mandat de M. Alexandre CHIRIER).

Récépissé préfectoral du 23 octobre 2003.